

DECRET N° 2009-351/PRES promulguant la loi n° 017-2009/AN du 05 mai 2009 portant répression du grand banditisme. JO N° 26 DU 25 JUIN 2009

LE PRESIDENT DU FASO,

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU la lettre n° 2009-038/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 18 mai 2009 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 017-2009/AN du 05 mai 2009 portant répression du grand banditisme ;

D E C R E T E

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 017-2009/AN du 05 mai 2009 portant répression du grand banditisme.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 28 mai 2009

Blaise COMPAORE